EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1
M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.
Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).
M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.
M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.
M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.
Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.
Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.
Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 39

APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE 1ER ET DE 2EME ÉCHÉANCE

La directive européenne n°2002/49/CE du 25/06/02 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement prévoit dans un premier temps la réalisation de cartes stratégiques de bruit.

Ces cartes de bruit stratégiques, approuvées par le conseil communautaire le 28 octobre 2011 représentent les niveaux de bruit moyens générés par les infrastructures routières, ferroviaires, l'aéroport et les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Le PPBE élaboré par Clermont Communauté traite l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive, à savoir : les axes routiers, l'aéroport d'Aulnat, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

La réglementation impose également aux collectivités territoriales gestionnaires d'infrastructures routières à fort trafic (plus de 3 millions de véhicules par an, soit 8 200 véhicules par jour) de réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour ces infrastructures.
Les cartes servant de base à l'élaboration de ces PPBE ont été réalisées par les services de l'Etat pour le département du Puy de Dôme.

Par volonté de cohérence territoriale, les projets de PPBE de Clermont-Communauté, des communes de Beaumont, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne ont été soumis à la consultation du public du 25 septembre 2013. Aucune contribution n'a été relevée.

Le PPBE de la Ville de Clermont-Ferrand (joint sur CD ROM) finalisé comprend les éléments suivants :

- le développement des zones calmes,
- les projets et réalisations de changement de revêtement de chaussée,
- le développement des modes doux,
- les modifications du plan de circulation,
- les travaux réalisés sur les établissements sensibles,
- l'intégration de l'enjeu bruit dans les documents d'urbanisme,
- les actions de communications et de sensibilisation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Clermont-Ferrand

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le PPBE et ses résumés à la préfecture,

d'autoriser Monsieur le Maire à publier le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le site Internet de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 novembre 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe à l'Ecologie urbaine et au
Développement Durable



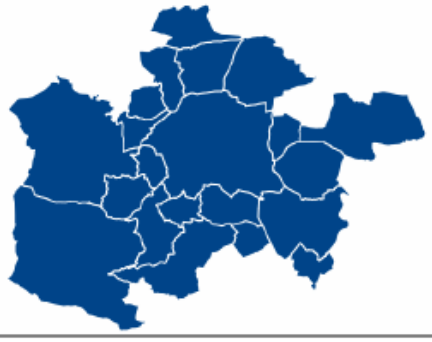
PROJET de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de CLERMONT-FERRAND

SOMMAIRE

Préambule 3
I) Zones calmes : 4
1) Développement des zones 30 : 4
2) Projets : 5
II) Changement de revêtement : 7
1) Les réalisations : 7
2) Les projets : 7
III) Développement des modes doux : 8
1) Aménagements cyclables : 8
2) Stationnement vélos : 14
3) Les projets : 14
4) Plan d'ensemble 14
IV) Modification du plan de circulation 17
V) Insonorisation de bâtiments scolaires 19
1) Remplacement de menuiseries : 19
2) Ecrans acoustiques : 19
IV) Urbanisme : 20
1) Opérations d'amélioration de l'habitat 20
2) Réglementation : 21
3) Préconisations ANRU : 21
4) Projet : PLU 21
VII) Communication : 22
1) Sensibilisation : 22
2) cellule municipale bruit : 22
3) communication magazine d'information municipal : 22
4) Charte de la qualité nocturne : 22

Préambule

La directive européenne n°2002/49/CE du 25/06/02 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement prévoit dans un premier temps la réalisation de cartes stratégiques de bruit. Les cartes et statistiques d'exposition au bruit du territoire ont été produites et approuvées en 2011 par Clermont Communauté.
Dans un second temps, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) doit être élaboré à l'aide des cartes de bruit, tel que prévu par le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006.
17 communes de Clermont-Communauté sont concernées par cette réglementation. Par volonté de cohérence territoriale, l'agglomération a étendue la démarche à l'ensemble des 21 communes la constituant.

Territoire de l'agglomération	Communes	
	Aubière Cébazat Le Cendre Ceyrat Chamalières Châteaugay Clermont-Ferrand Cournond'Auvergne Pérignat-lès-Sarlièvre Pont-du-Château Saint-Genès-Champanelle	Aulnat Beaumont Blanzat Durtol Gerzat Lempdes Nohanent Romagnat Royat Orcines

Le PPBE élaboré par Clermont-Communauté traite l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive, à savoir : les axes routiers, l'aéroport d'Aulnat, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).
Le projet de PPBE est élaboré à partir de l'analyse des cartes de bruit. Un diagnostic a été réalisé en tenant compte des principales zones de dépassement des niveaux sonores réglementaires, des populations ainsi que les établissements sensibles (établissements de santé et d'enseignement) situés dans ces zones.
La principale zone à enjeux est le centre ville de Clermont Ferrand regroupant une grande partie des habitants exposés au-delà des seuils. Viennent ensuite le secteur 21 (aéroport) et les zones à enjeux des grandes voies d'accès au centre ville de Clermont Ferrand dont le nombre de personnes exposées au delà des seuils est compris entre 1000 et 2000 personnes.

Le présent document rassemble les actions réalisées ou projetées sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand.

I) Zones calmes :

Afin de proposer des secteurs moins exposés aux bruits, la Ville de Clermont-Ferrand entretient des espaces apaisés au travers notamment des 150 ha d'espaces verts dont 47 ha de parcs et jardins. Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand développe des zones 30.

1) Développement des zones 30 :

Création de zones 30 :
Sur la commune en 2004, on comptait **14,3 km** de voies en zone 30 et **3,3 km** de voies en zone piétonne.

Dans le cadre d'un nouveau Plan de circulation, deux niveaux de priorité (correspondant à des échéances de temps différentes) sont retenus : priorité 1 (horizon de la mise en service du tramway) et priorité 2.
Pour hiérarchiser les zones suivant ces deux priorités, plusieurs critères ont été utilisés :

- la pratique « type zone 30 »,
- le report de circulation de transit,
- la densité de population,
- la présence d'écoles, de collèges et de lycées,
- le nombre d'accidents impliquant des piétons ou des 2 roues (de 1998 à 2001)

Les 6 zones 30 proposées en **priorité 1** sont donc celles de :

- La Plaine ;
- La Combaude ;
- Centre de Montferrand ;
- Plateau Central ;
- Fontgième ;
- Saint-Jacques.

Elles représentent **30,8 km** en zone 30 en plus par rapport à l'état actuel, ce qui a permis d'avoir **45 km** en zone 30 sur la commune à la mise en service du tramway (soit une **augmentation de + 216%**). De plus, elles concernent **26 000 habitants, 12 établissements scolaires et 6 équipements sportifs**.

Celles proposées en **priorité 2** :

- Ouest de Montferrand ;
- Quartier de la gare ;
- Quartier des lycées ;
- Quartier de Saint Eutrope ;
- Quartier Bonnabaud ;
- Quartier des Salins ;
- Quartier de la place de Regensburg ;
- La Pradelle ;
- Quartier de Neuf Soleils ;
- Nord du quartier Saint Jacques ;
- Sud du quartier Saint Jacques ;

- La Chaux.

Les 12 zones 30 proposées en **priorité 2** représentent **18,7 km** en zone 30, ce qui permettrait d'avoir **63,7 km** en zone 30 sur la commune à terme. De plus, elles concernent **16 200 habitants et 7 établissements scolaires.**

Suite à cette étude et en rapport avec l'évolution des projets d'aménagement et d'urbanisme, l'aménagement du quartier de La plaine a été réalisé en 2007, ainsi que le quartier de Montferrand en 2008.

Le quartier Saint-Jacques a été aménagé en 2009, parallèlement aux actions de rénovation de l'espace public vue dans l'ANRU.

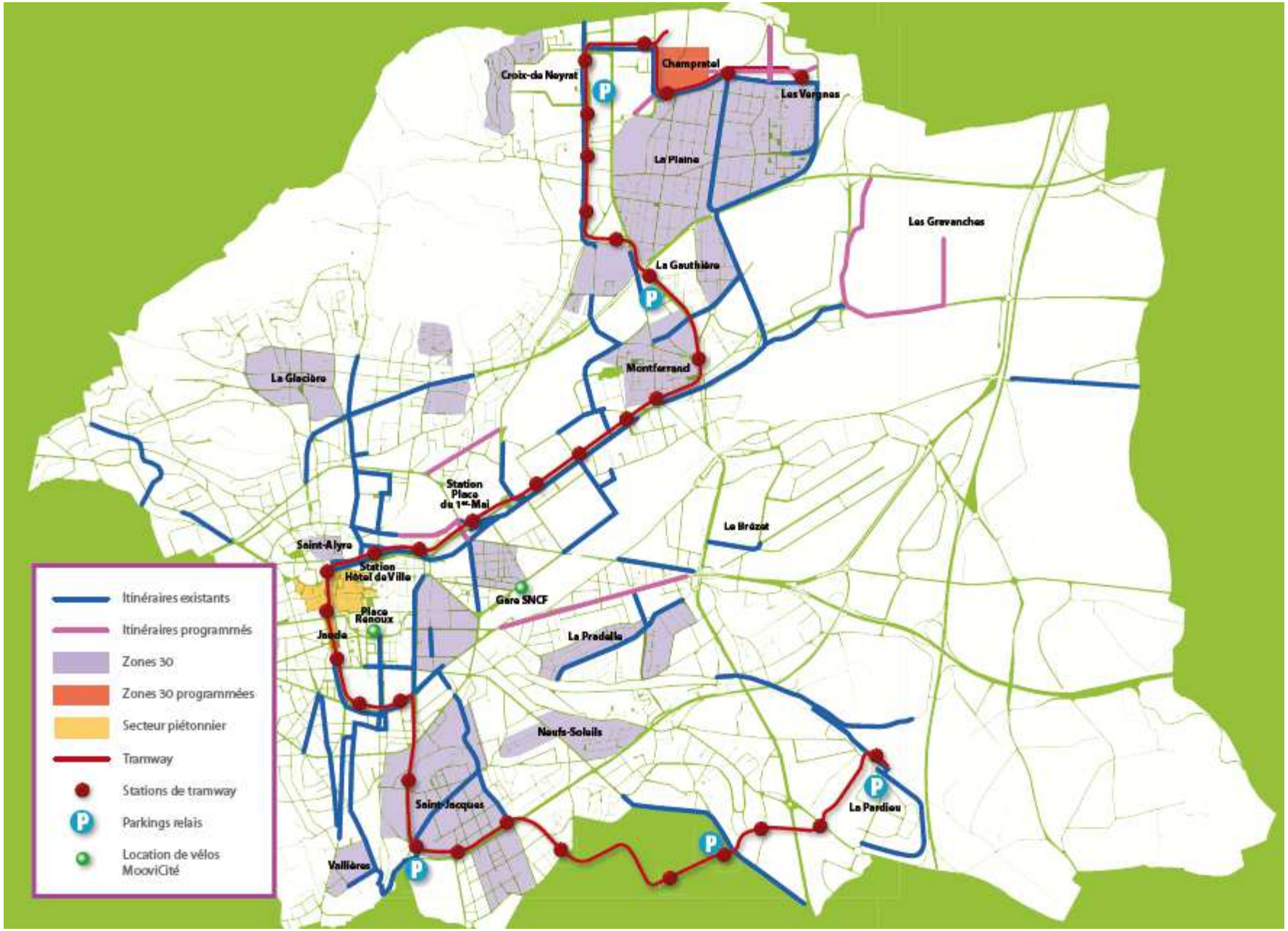
Depuis l'ouverture du tramway, on estime :

- à 30 km de voies en Zone 30 sur Clermont-Ferrand en 2007,
- à 36 km en 2008 (Monferrand environ 6 km),
- à 47 km en 2009 (Saint Jacques environ 11 km),
- à 51,5 km en 2010 (Fin Saint-Jacques environ 2,3 km et La Glacière environ 2,2 km),
- à 55,2 km en 2011 (Suite La Glacière, La Gare environ 2 km, Carnot/Trudaine environ 1,7 km).
- à 56,2 km en 2012 (Breschet, Enfer...)

2) Projets :

Durant l'année 2013, les aménagements d'entrées et de sorties de Zone 30 se poursuivent et s'achèvent sur le quartier La Glacière.

En parallèle, la Ville étudie la faisabilité d'une grande zone 30 sur le quartier de Croix-de-Neyrat, sur le nouveau quartier de Champratel et sur d'autres secteurs de centre-ville comme la gare.


Croix-de-Neyrat
Champratel
Les Vergnes
La Plaine
Les Gravanches
La Gauthière
Montferrand
La Glacière
Station Place du 1er-Mai
La Brézat
Saint-Alyre
Station Hôtel de Ville
Gare SNCF
Place Renoux
Jaude
La Pradelle
Neufs-Soleils
Saint-Jacques
Vallières
La Pardieu
Itinéraires existants
Itinéraires programmés
Zones 30
Zones 30 programmées
Secteur piétonnier
Tramway
Stations de tramway
Parkings relais
Location de vélos MooviCité

II) Changement de revêtement :

1) Les réalisations :

Les axes suivants, classés bruyants sont partiellement équipés de tapis phoniques depuis 2006 :

a. Boulevard Aristide Briand
b. Boulevard Jean Jaurès
c. Boulevard Cote Blatin

Dès l'été 2013, ces boulevards seront entièrement équipés de tapis phoniques.
En complément, l'Avenue de la libération (limite de commune /Cote- Blatin) a été équipée d'un tapis phonique en 2010 et 2011.

2) Les projets :

La rue Anatole France sera équipée d'un tapis phonique à la fin de l'année 2013 (1500 m).

Par ailleurs, chaque nouveau projets de rénovation de voiries intègre :

- Redimensionnement de la voie afin d'abaisser les vitesses et d'offrir des espaces partagés (piétons, cyclistes, stationnement),
- Si cette voie est classée en zone PPBE, une option tapis phonique est systématiquement étudiée.

III) Développement des modes doux :

1) Aménagements cyclables :

Vous trouverez ci-après deux manières distinctes de compter les longueurs d'aménagements cyclables (Long 1 et Long 2) que les collectivités locales appliquent et qui rendent difficile les comparaisons :

-Long 1 : piste ou bande unidirectionnelle : 1 km ; piste ou bande bidirectionnelle : 2 km

-Long 2 : piste ou bande unidirectionnelle : 1 km ; piste ou bande bidirectionnelle : 1 km

Intitulé	Type d'aménagement	Long 1 (m)	Long 2 (m)	Mise en service
Boulevard Kennedy *(du bd E. Quinet à la rue de la Charme)*	Piste bidirectionnelle	1000	500	Avant 1999
Chaussée Claudius	Bande unidirectionnelle	320	320	Avant 1999
Rue Henri Simonnet *(de la rue de la Pradelle à la rue René Soulet)*	Piste bidirectionnelle sur trottoir	940	470	Avant 1999
Rue Pierre Estienne *(de la rue de la Pradelle à la rue des Courtiaux)*	Piste bidirectionnelle	1740	870	Avant 1999
Rue des Planchettes *(de la rue de la Foncimagne à la rue R. Marchadier)*	Piste bidirectionnelle	880	440	Avant 1999
Rue Viviani	Piste bidirectionnelle sur trottoir	2180	1090	Avant 1999
Boulevard Edgar Quinet – rue de la Charme	Piste bidirectionnelle	1900	950	Avant 1999
Rue de Chanteranne	Piste bidirectionnelle sur trottoir	880	440	Avant 1999
Rue du Château des Vergnes	Piste bidirectionnelle sur trottoir	1100	550	Avant 1999
Rue du Torpilleur Sirocco	Piste bidirectionnelle	3200	1600	Avant 1999
Liaison rue Viviani – Château des Vergnes	Piste bidirectionnelle sur trottoir	1300	650	Avant 1999
	Réalisés avant 1999	15440	7880	

Rue de la Charme	Piste bidirectionnelle sur trottoir	600	300	1999
	Réalisés en 1999	600	300	
Avenue du Limousin – avenue de Bordeaux	Bande unidirectionnelle sur chaussée	690	690	2000
Rue Pierre Estienne	Piste bidirectionnelle	1260	630	2000
Avenue Vercingetorix Boulevard F. Mitterand Boulevard Gergovia Rue de l'Echo	Piste unidirectionnelle sur	330 380 180 110	330 190 180 110	2000
	Réalisés en 2000	2950	2130	
Rue Fr. Taravant *(entre l'av. Léon Jouhaux et rue Tourette))*	Bande bidirectionnelle sur chaussée en contresens	380	190	2001
Avenue du Limousin	Bande unidirectionnelle sur chaussée	330	330	2001
Rue Lacépède – rue Cuvier *(Place des Bughes)*	Bande unidirectionnelle sur chaussée	510	510	2001
Rue de Blanzat	Bande uni et bidirectionnelle sur chaussée	1390	1240	2001
Rue de Cotepet	Bande unidirectionnelle sur chaussée	200	200	2001
Rue Poncillon	Bande unidirectionnelle sur chaussée	500	500	2001
Rue J. Girod	Bande unidirectionnelle sur chaussée	550	550	2001
Rue P. de Coubertin	Piste unidirectionnelle sur trottoir	140	140	2001
Rue Abbé de l'Epée	Jalonnement	150	150	2001
Rue Léo Lagrange	Jalonnement	100	100	2001
Boulevard François Mitterand	Jalonnement	100	100	2001
Rue de Rabanesse	Bande unidirectionnelle	100	100	2001
Rue de la Cartoucherie	Bande bidirectionnelle sur chaussée	400	200	2001
Rue Henri Simonnet	Bande bidirectionnelle sur chaussée	740	370	2001
Rue du Pont de Neyrat Rue de Flamina	Bande bidirectionnelle sur chaussée *(liaison Sirocco –*	1080 960	540 480	2001

Rue Adrien Mabrut	*Viviani)*	600	300	
	Réalisés en 2001	8230	6000	
Rue Fr. Taravant	Bande unidirectionnelle sur chaussée en contresens	190	190	2002
Cours Sablon – Boulevard Trudaine	Piste bidirectionnelle sur trottoir	1740	870	2002
La Pardieu – Crouel – Gare SNCF La Pardieu	Piste bidirectionnelle	2640	1320	2002
Avenue d'Italie	Bande unidirectionnelle sur chaussée	470	470	2002
Avenue des Landais – avenue de la Margeride	Bande bidirectionnelle sur chaussée	3540	1770	2002
	Réalisés en 2002	8580	4620	
Rue Henri Barbusse	Bande unidirectionnelle	100	100	2003
Avenue Edouard Michelin	Piste unidirectionnelle	600	600	2003
	Réalisés en 2003	700	700	
Rue Robert Marchadier	Bande bidirectionnelle sur chaussée	800	400	2004
Rue des Planchettes *(de la rue du Docteur Bousquet à la rue de la Foncimagne)*	Mise en Zone30	400	400	2004
	Réalisés en 2004	1200	800	
Rue Jacques Mailhot	Bande unidirectionnelle sur chaussée	250	250	2005
Rue Jean-Auguste Seneze	Piste bidirectionnelle sur trottoir	840	420	2005
Rue de la Grolière	Bande unidirectionnelle sur chaussée	400	400	2005
	Réalisés en 2005	1490	1070	
Boulevard Kennedy *(jonction jusqu'à la rue Jacques Mailhot)*	Piste unidirectionnelle sur trottoir	600	600	2006
Rue Ballainvilliers	Bande bidirectionnelle sur chaussée	280	140	2006
Boulevard Lafayette *(entre Cours Sablon et la*	Bande unidirectionnelle sur chaussée	180	180	2006

Pyramide)				
Boulevard Gergovia et avenue Léon Blum *(jusqu'au boulevard Côte Blatin)*	Bande unidirectionnelle sur chaussée	330	330	2006
Rue Drelon	Bande unidirectionnelle sur chaussée	330	330	2006
Avenue Vercingétorix	Rénovation piste cyclable sur trottoir	330	330	2006
	Réalisés en 2006	1720	1580	
Boulevard Clémentel	Piste bidirectionnelle sur trottoir	680	340	2006
Boulevard Léon Jouhaux *(jusqu'à Place de la Fontaine)*	Piste bidirectionnelle sur trottoir et sur chaussée	260	130	2006
Avenue de la République – Rue du Souvenir Français	Bande bidirectionnelle sur chaussée	2100	1050	2006
Place Delille - rue Montlosier – rue André Moinier	Piste bidirectionnelle sur trottoir	1300	650	2006
Boulevard Charles de Gaulle	Piste bidirectionnelle sur trottoir	520	260	2006
Boulevard François Mitterand	Piste bidirectionnelle sur trottoir	340	170	2006
Place Henri Dunant	Piste bidirectionnelle sur trottoir Bande bidirectionnelle sur chaussée	200 90	100 45	2006
	Nouveaux aménagements liés au tramway en 2006	5490	2745	
Aménagements restitués par le tramway : Rue du Pont de Neyrat Rue du Torpilleur Sirocco *(jusqu'à rue Bousquet)*	Bande bidirectionnelle Bande bidirectionnelle	1080 3200	540 1600	2006
	Aménagements restitués par le tram en 2006	4280	2090	
Avenue de la Margeride et des Landais	Rénovation bordures Bande cyclable sur chaussée	1300	1300	2007
Rue Paul Collomp (liaison Cours Sablon /	Bande cyclable sur chaussée en contresens	300	300	2007

av. des Paulines)				
Rue de la Condamine – Rue des Rauziers	Piste bidirectionnelle sur trottoir	480	240	2007
Avenue Marx Dormoy	Bande unidirectionnelle sur chaussée	550	550	2007
Rue des Liondards	Bande cyclable sur trottoir	1280	640	2007
Boulevard Léon Malfreyt	Bande unidirectionnelle sur chaussée	160	160	2007
Boulevard Léon Jouhaux – Boulevard Vincent Auriol (liaison Jouhaux / Kennedy)	Piste unidirectionnelle sur trottoir	470	470	2007
	Réalisés en 2007	3240	2360	
Boulevard Kennedy	Piste unidirectionnelle sur trottoir	360	360	2008
Avenue de la Libération	Bande unidirectionnelle sur chaussée	640	640	2008
Avenue Bergougnan	Piste unidirectionnelle sur trottoir	320	320	2008
Rue Jules Verne	Bande unidirectionnelle sur chaussée	330	330	2008
	Réalisés en 2008	1650	1650	
Rue Nouvelle des Liondards (liaison Poncillon / Dunant)	Bande bidirectionnelle sur chaussée	1800	900	2009
Rue Clos-Four	Piste unidirectionnelle sur trottoir	580	580	2009
Avenue Léon Blum (du Bd Côte Blatin au carrefour Neuf Soleils)	Bande unidirectionnelle sur chaussée	330	330	2009
Avenue Albert Elisabeth	Contresens cyclable	530	530	2009
Rue des Salins	Bande cyclable	380	380	2009
Rue Molière	Bande cyclable	200	200	2009
Rue Jean Richepin + sous les Augustins	Bande cyclable Jalonnement	310 380	310 380	2009
	Réalisés en 2009	4510	3610	
Rue d'Estaing	Bande cyclable	470	470	2010
Rue Auger	Bande Cyclable	460	460	2010
Rue de la Charme	Rénovation de la piste cyclable sur trottoir	300	300	2010

Rue du Maréchal Leclerc	Bande cyclable	250	250	2010
Boulevard Pourchon	Piste cyclable sur trottoir	1750	1750	2010
Avenue Léon Blum (du carrefour Neuf Soleils au bd Loucheur)	Bande unidirectionnelle sur chaussée	460	460	2010
	Réalisés en 2010	3690	3690	
Rue des Jacobins	Bande cyclable en contresens	400	400	2011
Rue Paul Collomp	Bande cyclable en contresens	100	100	2011
	Réalisés en 2011	500	500	
Rue Blatin	Bande cyclable unidirectionnelle	270	270	2012
	Réalisés en 2012	270	270	
Rue Barbusse	Bande cyclable double sens	1300	650	2013
Rue A France	Piste cyclable double sens	2580	1290	2013
D769 Conseil Général – Avenue Youri Gagarine	Bande bidirectionnelle	2000	1000	1999/2001
	TOTAL en 2012	66540	42995	

Bilan par type d'aménagement :

EVOLUTION en km	Pistes cyclables	Bandes cyclables
1999	15,7	0,3
2000	18	1
2001	18,1	9,1
2002	22,5	13,3
2003	23,1	13,4
2004	23,1	14,2
2005	24	14,8
2006	27,8	18,1
2007	30	19,1
2008	30,7	20,1
2009	31,3	23,6
2010	33	25,2

2) Stationnement vélos :

La Ville installe sur le domaine public des arceaux vélos depuis de nombreuses années. Ces arceaux sont positionnés proche des établissements recevant du public et sur les lieux de vie. On compte à ce jour plus de 1000 arceaux installés.

3) Les projets :

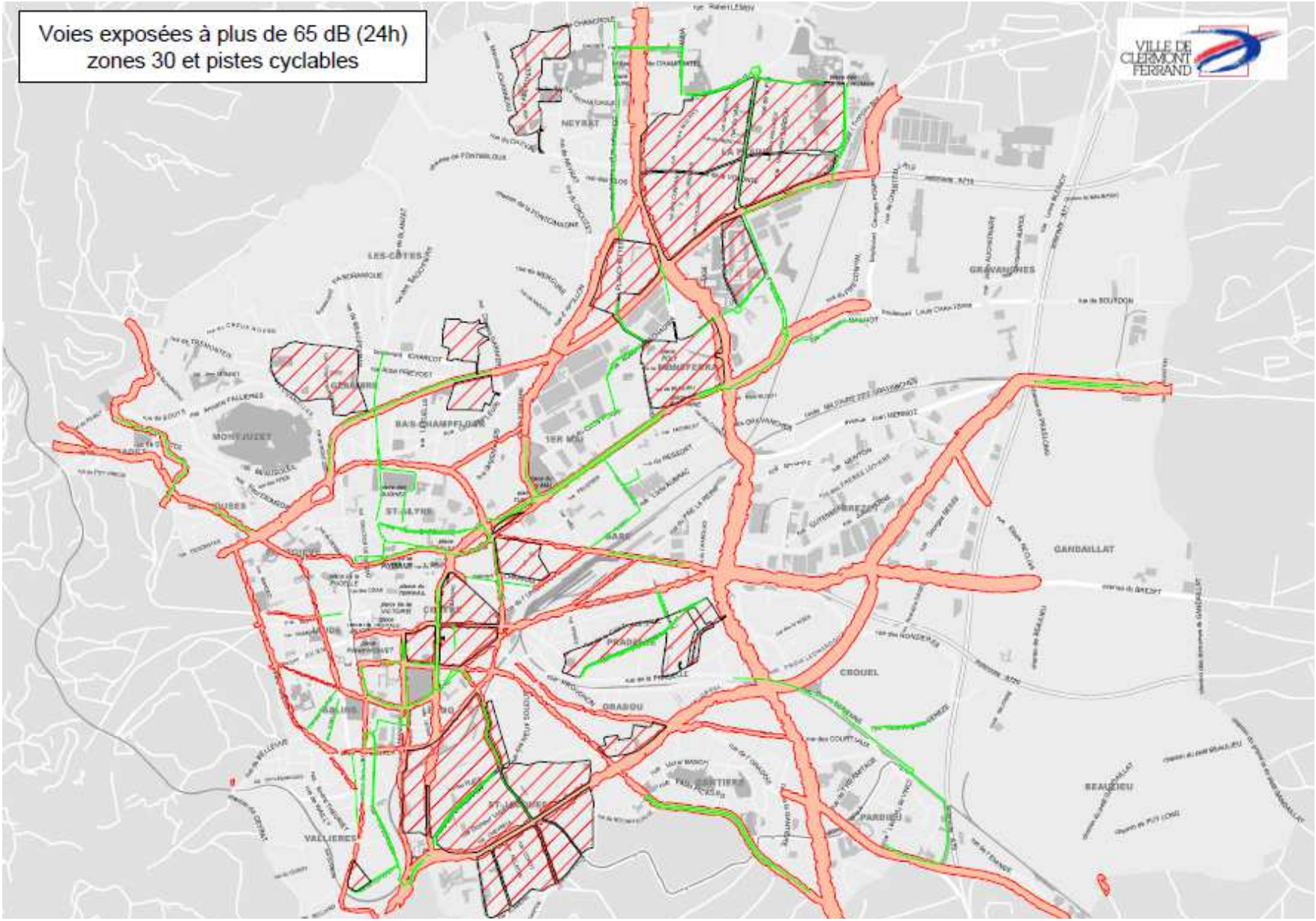
Avec à 64 540 m d'itinéraires cyclables à fin 2012, de nombreux aménagements sont en cours ou en projets :
1 300 m en cours sur la rue Barbusse
2 580 m en cours sur la rue Anatole France
1 200 m sur la rue Barbier Daubée

2 400 m de nouveaux aménagements en cours sur l'extension du tramway au nord et en complément environ 1 500m de voies classées en Zone 30 sur Champratel.
5 460 m qui vont débuter à l'été 2013 sur les boulevards Chartoire, Pomipdou...
Soit 12 940 m de nouveaux itinéraires en cours.

Ainsi, les itinéraires cyclables seront portés à près de 69 620 m fin 2013 et 77 480 m fin 2014.

4) Plan d’ensemble

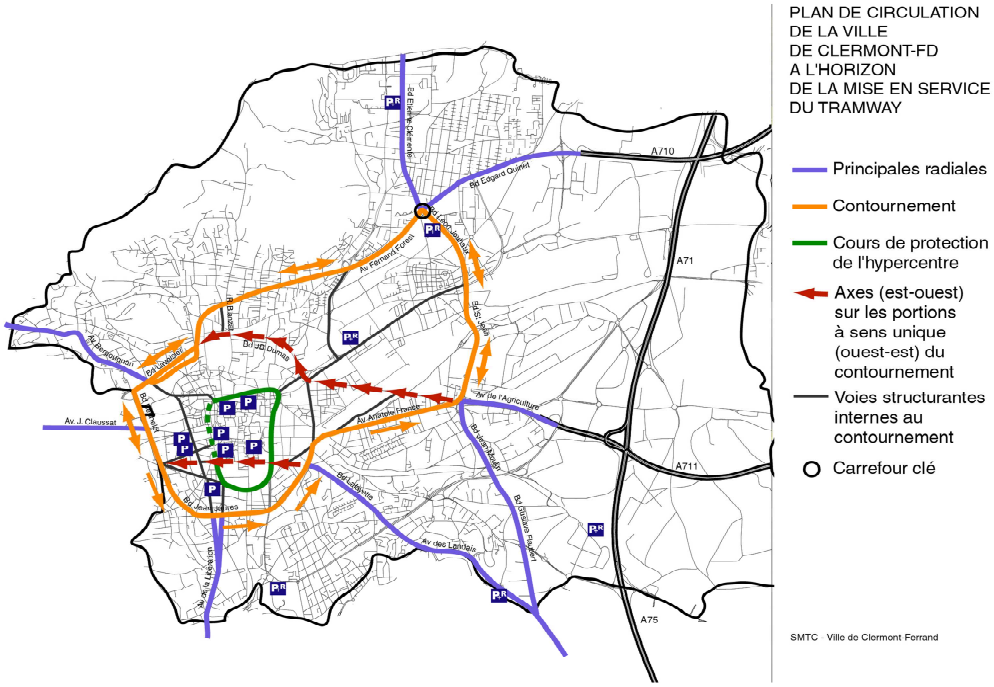
Le plan ci-dessous présente les zones 30 et pistes cyclables au regard des axes classés bruyants.
Le développement des zones 30 vise prioritairement à préserver et à créer des zones clames alors que le développement des pistes cyclables vise à proposer, notamment sur les axes bruyants des alternatives à l’automobile individuelle, principale source de bruit.


Voies exposées à plus de 65 dB (24h)
zones 30 et pistes cyclables
VILLE DE CLERMONT FERRAND
NEYRET
LES CÔTES
GRAVANCHES
GENESTE
MONTJUZET
BAS-CHAMPFLOUR
1ER MOU
ST-ALYRE
GANDAILLAT
CROUEL
ORABOU
BEAUREGARD
VALLIERES
PARDIEU

IV) Modification du plan de circulation

Dans le cadre de la mise en service de la première ligne de tramway, la Ville de Clermont-Ferrand a modifié le plan de circulation avec comme objectifs :

- *Rendre **l'offre viaire lisible** (hiérarchisation des voies)*
- ***Maîtriser les flux automobiles** suivant l'urbanisation*
- ***Accroître la sécurité** de tous les déplacements*



Cette organisation présente certains dysfonctionnements:

- Hétérogénéité du boulevard circulaire
- Traversée de l'hypercentre
- Absence de contournement efficace

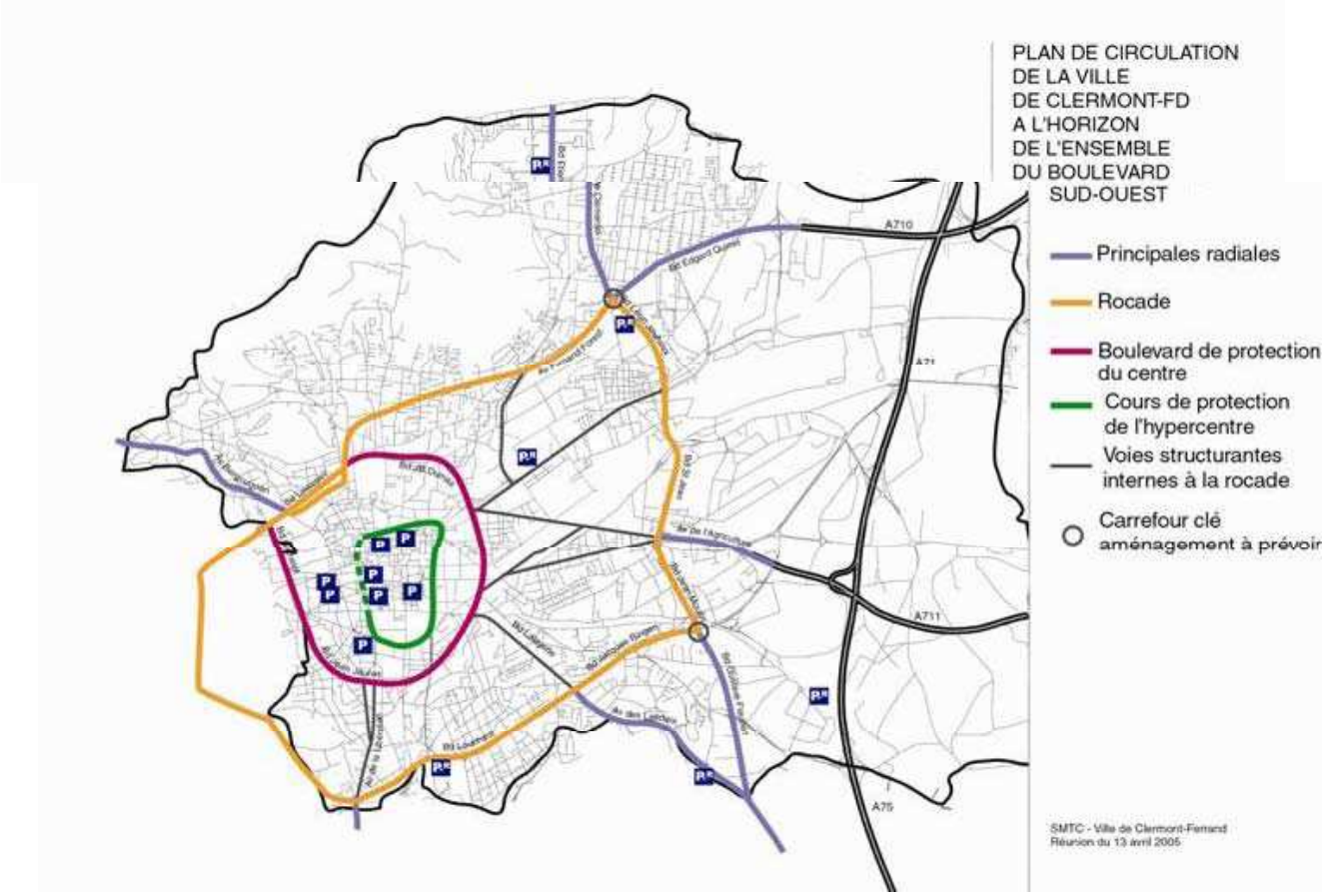
Projets :

Le PDU du Grand Clermont est structuré par thématiques.

La thématique 1 a pour objet d'élaborer un schéma multimodal des déplacements du Grand Clermont. Elle définit les orientations et les actions en matière de déplacement du Grand Clermont. L'approfondissement au sein du PTU de Clermont-Ferrand, domaine de compétence du SMTC, est traité dans les cinq thématiques spécifiques qui sont :

- Thématique 2 : stationnement
- Thématique 3 : transports en commun
- Thématique 4 : modes doux et modes alternatifs à la voiture
- Thématique 5 : plans de déplacements d'entreprise
- Thématique 6 : transport des marchandises et livraison en ville

Ainsi, un nouveau plan de circulation élaboré par la ville de Clermont et le SMTC propose trois niveaux de protection pour aller vers une organisation cohérente du réseau de voirie :



Niv. 1 (vert) : Cours de protection de l'hypercentre. Le cours est un axe large, à fort partage modal, pouvant facilement servir de promenade et protégeant l'hypercentre urbain.
-Boulevard François Mitterrand, Cours Sablon, rues Montlosier et Moinier, et boulevard Ch. De Gaulle,

Niv. 2 (rouge) : Boulevards de protection du centre. Les boulevards sont de larges voies de circulation urbaine faisant le tour d'une ville et protégeant le centre urbain.
-Boulevard Jean Jaurès, avenue d'Italie, boulevards Dumas, Lavoisier et Berthelot,

Niv. 3 (jaune) : Rocade d'agglomération. Ce niveau supérieur de rocade permet d'éviter l'agglomération et plus seulement ses centres urbains.
-Boulevards Lavoisier, Voltaire, Fontmaure, BSO, Pochet Lagaye et Jacques Bingen, RD21, Fernand Forest et Maurice Pourchon.

La définition des fonctions de chaque niveau de protection et des caractéristiques correspondantes permet d'arriver à un réseau homogène, cohérent et lisible pour des utilisateurs occasionnels. Par ailleurs, les zones centrales, les plus exposées aux bruits, verraient les nuisances consécutives au trafic fortement diminuées.

V) Insonorisation de bâtiments scolaires

1) Remplacement de menuiseries :

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé depuis de nombreuses années des actions de rénovation de son patrimoine bâti, notamment les groupes scolaires et les crèches collectives. Ainsi, les menuiseries extérieures des sites sensibles suivants ont été rénovées dans le double objectif de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des nuisances sonores.

Nom	adresse
Crèche Montferrand	rue des Francs Rosiers
GS Moulin	Bd Jean Moulin
GS Jean Zay	73 avenue du Limousin
GS Rameau	20 bis av Bergougnan
GS Quinet	Pl Mal Fayolle
GS Perret	rue Rameau
GS Victor Duruy	43 rue de Chateaudun
GS P Mendes-France	5 rue du Creux de Lachaux

Des améliorations ont été réalisées sur certains bâtiments subissant des nuisances extérieures. Des améliorations acoustiques sont effectuées dans les restaurants subissant des nuisances dues à l'activité du site (améliorer du confort des enfants et des agents.)

2) Ecrans acoustiques :

Mise en œuvre d'écrans acoustiques sur la crèche de Montferrand en 2006.

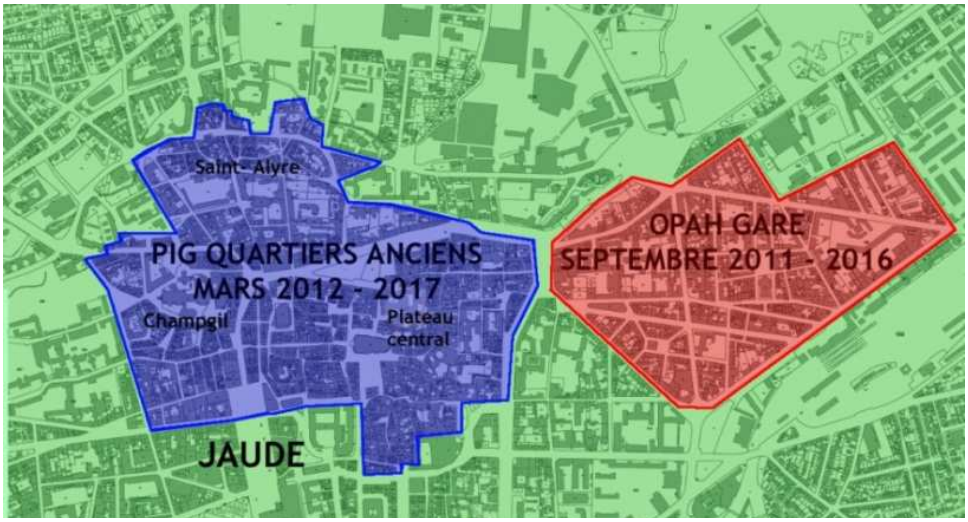
IV) Urbanisme :

1) Opérations d'amélioration de l'habitat

La Ville de Clermont-Ferrand apporte un attention particulière à l'amélioration du parc privé de logements existants. L'isolation des logements permet ainsi d'améliorer le confort thermique mais aussi acoustique.

Deux opération sont actuellement en cours :

- un Programme d'intérêt général (PIG) sur les quartiers anciens (Saint-Alyre, Champgil et Plateau central)
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier de la Gare.



Il s'agit d'outils d'intervention publique qui permettent aux collectivités locales d'impulser une dynamique de revalorisation de son habitat sur un territoire défini. L'objectif est d'accompagner les propriétaires privés dans la réhabilitation de leur logement en réalisant des travaux subventionnés

Ces dispositifs permettent aux propriétaires de bénéficier non seulement d'**aides financières**, mais également d'un **accompagnement technique et administratif**

Le PIG Quartiers anciens a fait l'objet d'une convention en mars 2012, pour une durée de 5 ans.

L'OPAH du quartier de la Gare de Clermont-Ferrand :
La ville a signé une convention avec l'Anah et l'Etat le 2 septembre 2011. La durée de cette convention est de 5 ans.
Ainsi, l'OPAH prend effet à compter du 2 septembre 2011 jusqu'au 1er septembre 2016

Ces opérations, ont pour objectif de revaloriser et redynamiser ce quartier et se traduit par la mise en place d'un important dispositif d'aides aux propriétaires (occupants ou bailleurs) :

- Aides financières

- Accompagnement technique et administratif

Les objectifs de l'OPAH et du PIG sont multiples et visent principalement la requalification et la revalorisation des logements et immeubles du quartier.
Ils se déclinent sur différents thèmes assurant chacun, séparément ou non des possibilités d'aides.

- la réhabilitation de logements vétustes,
- l'accompagnement des propriétaires dans la réalisation de travaux de qualité.
- la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de la performance énergétique et acoustique des logements,
- l'adaptation des logements en vue du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite,
- la remise sur le marché de logements jusqu'à présent vacants**,**

2) Réglementation :

Le classement des voies bruyantes traité dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

3) Préconisations ANRU :

Les dispositions des pièces dans le logement et projet d'habitat selon la méthode HQE sont intégrées dans les actions de l'ANRU et de création d'Eco quartier afin de prendre en compte les nuisances sonores.

4) Projet : PLU

La Ville souhaite réviser son Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue d'élaborer un PLU, rendu aujourd'hui nécessaire (CM du 24/06/11). Ce dernier exposera le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisera les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de commerce, de transports, d'équipements et de services. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définira les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

VII) Communication :

1) Sensibilisation :

- sensibilisation auprès des jeunes (deux roues notamment)
 prévention réglage des deux roues motorisés pendant la semaine de la mobilité
- mise à disposition des administrés d'une notice relative à la prévention des bruits de chantier
- mise en œuvre et diffusion d'un guide du vélo pour inciter à l'utilisation des modes doux

2) cellule municipale bruit :

La Ville de Clermont-Ferrand s'est dotée d'une cellule bruit municipale qui traite les dossiers et plaintes nécessitant une approche transversale (bruit de voisinage, bruits routiers,…).

3) communication magazine d'information municipal :

De nombreux articles ont été publiés dans le magazine d'information municipal afin de sensibiliser et informer les clermontois aux questions et enjeux du bruits :

- juin-07 :Plan municipal de lutte contre le Bruit Doucement le bruit
- septembre-07 Bruits de voisinage Mettons le bruit en sourdine
- octobre-07 Bruits de voisinage Mettons le bruit en sourdine
- novembre-07 Bruits routiers Rouler à bruit feutré
- décembre-07 Zone 30 Moins de bruit en zones 30
- février-08 Isolation des logements Optimiser l'isolation phonique de son logement
- avril-08 Musique amplifiée Doucement les basses
- mai-08 Bruits des animaux Attention les chiens aussi
- septembre-08 Bruits de chantiers Maîtriser les bruits de chantier

4) Charte de la qualité nocturne :

Clermont-Ferrand est la capitale régionale de l'Auvergne. 57 % de la population clermontoise a moins de 40 ans. C'est une ville universitaire qui accueille 17% d'étudiants et qui possède un coeur de ville animé et festif et ce par la présence importante d'établissements de vie diurne et nocturne (bars, restaurants, discothèques).
Cependant le centre ville est aussi un quartier d'habitations et il devient de plus en plus difficile de concilier les intérêts des exploitants et des riverains.
La vie nocturne a évolué depuis ces cinq dernières années, la loi portant interdiction de fumer dans les établissements recevant du public crée de nouvelles nuisances pour les riverains, les clients des différents établissements se retrouvant à l'extérieur.
Il a été aussi constaté par les différents acteurs institutionnels une montée en puissance de l'alcoolisation des jeunes sur l'espace public.
Il est donc nécessaire et important de s'engager dans une démarche commune qui permet de réguler la vie nocturne et ceci en concertation avec tous les acteurs concernés.
Il s'agit de définir ensemble les conditions d'une vie nocturne de qualité permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous, le respect collectif des règles de vivre ensemble, la conciliation des intérêts des différents acteurs de la nuit, des riverains et d'acter l'engagement

de l’ensemble des acteurs concernés à agir en matière de prévention des conduites à risques, de régulation et d’actions de répression lorsque cela est nécessaire.
Cette charte devra permettre de développer, de manière concertée, des actions :

- de lutte contre les nuisances nocturnes, notamment sonores,
- de réduction des conduites à risques avec comme priorité la lutte et la prévention des phénomènes d’hyper alcoolisation des jeunes,
- de lutte contre les discriminations de tous ordres,
- d’amélioration du respect des règles et lois en vigueur.

Cette charte ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur.
Elle établit un cadre d’échange et de dialogue, de collaboration et de concertation avec les différents acteurs.